



## Conditions générales de prestations de services de l'entreprise Soluce Animo

Toute mission confiée à l'entreprise Soluce Animo sis 37, avenue de Balzac 78500 Sartrouville et immatriculée sous le numéro SIRET N° 752 583 104 00019, est soumise aux présentes conditions générales de prestations de services.

La signature du contrat de prestation implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions générales de prestations de services.

1. L'entreprise **Soluce Animo** intervient sur demande expresse du client, les parties ayant convenu au préalable de la réalisation des prestations, d'une date, d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous pour l'exécution de la prestation.
2. Chaque commande du client est précédée d'un devis/contrat gratuit établi par le prestataire sur la base des informations communiquées par le client. Le devis/contrat est adressé par le prestataire au client par courrier électronique ou à défaut par courrier postal. Le devis précise :
  - La prestation à réaliser
  - Le prix de la prestation
  - La date de la prestation (hors forfait promenades)
  - Les éventuelles majorations de prix appliquées notamment pour les dimanches et jours fériés ou pour toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par le prestataire.

Le client accepte s'il le souhaite le devis par retour de mail ou le retourne signé par courrier postal.

3. Chaque prestation fera l'objet d'un contrat de prestation signée par les deux parties. La signature du contrat déclenche l'obligation de paiement comptant pour les prestations de promenades et transport. Pour les visites à domicile un acompte de 50% est demandé à la signature du contrat, le restant à la restitution des clés. En cas de modification du contrat en cours de réalisation de la prestation (durée d'attente allongée pour le transport, modification de dates pour les visites à domicile), la différence de montant dû devra être réglée au retour.
4. En cas d'annulation de la commande avant le déplacement du prestataire aucun frais ne sera retenu à l'exception du transport longue distance pour lequel les conditions de remboursement seront précisées sur le contrat de prestation. Pour les autres prestations, en cas d'annulation au moment de la prévisite, les frais de prévisite seront retenus. En cas d'annulation d'une partie des prestations réservées après démarrage du contrat, la moitié des prestations annulées sera due.
5. Les règlements s'effectuent en espèces, chèques bancaires ou postaux ou virement.
6. Soluce Animo s'engage à ne prendre en charge que les animaux (chiens et chats) identifiés par tatouage ou puce électronique. Soluce Animo se réserve le droit de refuser la prise en charge d'un animal trop agressif.

7. Les promenades se feront en laisse ou en longe, et peuvent être éventuellement fournies par le prestataire. Les chiens de Catégorie I et II seront promenés muselés conformément à la loi no 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux. Pour les visites à domicile, la nourriture, la litière, le nécessaire d'entretien sont à la charge du propriétaire.
8. En cas de maladie ou de blessures apparues au cours de la prestation, Soluce Animo s'engage à en avvertir au plus vite le propriétaire, et à le présenter chez son vétérinaire traitant si cela s'avère nécessaire. En cas d'urgence, le propriétaire autorise Soluce Animo à amener l'animal le plus rapidement possible chez un vétérinaire. Il sera alors prévenu dès que l'animal aura été pris en charge par celui-ci. Les frais vétérinaires et de transport sont à la charge du propriétaire qui s'engage à les régler à son retour sur présentation des justificatifs.
9. Le prestataire, l'entreprise Soluce Animo s'engage à :
  - respecter le délai d'exécution des prestations indiquées lors de l'enregistrement de la commande, sauf en cas d'intempéries, de modification des conditions d'exécution ou dans les cas de force majeure auquel cas la prestation pourra être reportée ou remboursée en totalité au client.
  - travailler en respectant les règlements et normes de sécurité en vigueurPour cela, l'entreprise dispose du Certificat de capacité relatif aux animaux de compagnie d'espèces domestiques n°78/399 ainsi que de l'agrément pour le transport d'animaux vivant n°78189
11. Soluce Animo a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, AXA n°000005501563704, pour tout dommage involontaire que le prestataire pourrait causer au cours de la réalisation des prestations. Soluce Animo a également souscrit une assurance spécifique (AXA N°0000005557872704) pour tout dommage que votre animal pourrait subir lors des prestations de transport. Soluce Animo ne sera pas tenu responsable des dégâts occasionnés par l'animal dans votre domicile ou sur votre propriété.